



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Lundi 13 Mai 2019

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE

Excusé : M. Claude AURIAC

RAPPELS

- LES 2 DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT :

Attention : Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées de championnat se jouent le même jour, à la même heure. En championnat R1 Seniors, les deux dernières journées se jouent le samedi à 18h00. (cf: art. 30 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Permanence téléphonique pour la F.M.I. durant le week-end :

M. JOYON Eric : voir le site Internet de la LAuRAFoot.

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter à tout moment le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison 2018-2019, publié à la page 21 des Règlements généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » » puis « statuts et règlements ») sur le site internet de la Ligue. Il est précisé que les classements sont publiés à titre provisoire sous réserve des procédures en cours.

INFORMATIONS

- POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final sera effectué en fin de saison en fonction du total des points sanctions accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, en application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu le comportement antisportif et la fraude.

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du Pôle compétitions de la Ligue.

- CHAMPIONNAT N3

Les Clubs du Championnat N3 doivent établir et faire signer par le Délégué une feuille de recette (entrées payantes ou non) et la transmettre rapidement à la Ligue. La billetterie est OBLIGATOIRE (voir règlement FFF). La Commission Régionale des Compétitions contrôlera.

Les changements de joueurs doivent s'effectuer à l'aide des cartons – mis à leur disposition en début de saison – et sous l'autorité du délégué officiel.

- MATCHS A RISQUES OU SENSIBLES

Suite à validation par le Bureau Plénier du 05 novembre 2018 du nouveau dispositif de gestion des matchs : 2 niveaux d'application de sensibilité au lieu de 3.

Match à risque :

Bagarre générale, environnement violent ou à risques, match arrêté, risques de troubles à l'ordre public, forte affluence attendue, antagonisme entre deux clubs.

Match sensible :

Incidents avec spectateurs, menaces, coups entre joueurs, propos injurieux réitérés et/ou racistes.

DOSSIER

*** SENIORS R1 - POULE B :**

F.C. CLUSES SCIONZIER / U.S.FEURS (match du 11.05/2019 n° 21154.2)

Match arrêté par l'arbitre à la 64ème minute de jeu suite à la blessure du gardien de but de l'U.S. FEURS.

La Commission décide de transmettre le dossier de cette rencontre à la Commission Régionale des Règlements.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Pour le week-end des 18 et 19 mai 2019 :

REGIONAL 3

*** Poule B :**

N° 20442.2 : A.S. Saint Genès Champanelle / A.S. Enval-Marsat : match remis du 04/05/19.

*** Poule C :**

N° 20509.2 : U.S. Saint Flour (2) / U.S. Lignerolles Lavault Sainte Anne : match remis du 04/05/19.

COURRIERS DE CLUBS (horaires)

Régional 1 – Poule B :

*** F.C. LIMONEST :**

- Le match n° 21172.2 – F.C. Limonest / U.S. Feurs se disputera le samedi 1er juin 2019 à 18h00 sur le terrain annexe (synthétique) du Parc des Sports Courtois Fillotz.

*** F.C. ECHIROLLES :**

- Le match n° 21166.2 – F.C. Echirolles / Grenoble Foot 38 (2) se jouera le samedi 1^{er} juin 2019 à 18h00 au stade Pablo Picasso à Echirolles.

Régional 3 – Poule C :

*** U.S. SAINT FLOUR :**

- Le match n° 20519.2 - U.S. Saint Flour (B) / J.S. Saint Priest des Champs se disputera le dimanche 26 mai 2019 à 15h00 sur le terrain synthétique de Saint Alban sur Limagnoles.

AMENDES

Absence de la FMI avant le dimanche 20h00 – Amende de 25 €

* Match n° 20578.2 - R3 Poule D du 12/05/2019 : A.S. DOMPIERRE

* Match n° 20977.2 - R3 Poule J du 12/05/2019 : E.S. SEYNOD

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de la F.F.F..

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance